

## **Avis n°112 du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) " Une réflexion éthique sur la recherche sur les cellules d'origine embryonnaire humaine, et la recherche sur l'embryon humain in vitro"**

01/12/2010

Dans le cadre du réexamen de la loi bioéthique du 6 août 2004, le CCNE a rendu public le 1er décembre 2010, un avis "*reflexion éthique sur la recherche sur les cellules d'origine embryonnaire humaine, et la recherche sur l'embryon humain in vitro.*" Cet avis qui se veut plutôt comme une réflexion éthique pose "*un cadre général de réflexion pour faire ressortir les enjeux éthiques des choix plutôt que de recommander ce qu'il conviendrait que la loi prescrive.*"